



ROTARY CLUB DE BEYROUTH (1931)

Premier club du Liban - Doyen du District 2452



Le Bulletin

Volume 88 N°19

Année Rotarienne 2018 – 2019

Réunion du Lundi 5 Novembre 2018

Président du R.I. : **Barry Rassin**

Président Trustees TRF : **Ron Burton**

Gouverneur du District : **Michel Jazzar**

Assistante du Gouverneur : **Najat Francis**

Président du RC Beyrouth : **Nabil Abboud**

Secrétaire du RC Beyrouth : **Aïda Daou**

Devise du Président du RI et du Club pour l'année 2018-2019

« Soyons l'inspiration »

Le Protocole

Ont assisté à la réunion :

33 Rotariens du Club de Beyrouth

| | | | |
|---------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| ABBOUD Nabil (P) | CATTAN Joëlle | FAWAZ Mohamad (PP) | MENASSA Camille (PP) |
| AMATOURY Antoine | CHERFAN Aïda | FAYAD Halim (PP) | MEOUCHY Rita |
| ARAB Robert | CHOUERI Nicolas (PP) | GHAZOUZI Gabriel | NASR Samir |
| ASHI Roger (PE) | CODSI Reine (PP) | HAFEZ Antoine (PP) | SACY Antoine |
| AZZAM Joyce | DABBAGH Walid | HOCHAR Ronald | SAYDE Maurice (PP) |
| BASSOUL Aziz (PP) | DAOU Aïda | JABRE Raymond | TABBARAH Ahmad |
| BIZRI Zouheir (IPP) | DEBAHY Pierre (PP) | KALDANY Savia (PP) | |
| BOULOS Rosy | DOUAIDY Mounir | KANAAN Mona (PP) | |
| BTEISH Mansour | EL SOLH A-Salam (PP) | MAHMASSANI Malek (PP) | |

Les Rotariens Visiteurs

- P. Naji Audi et son épouse Eliane, du RC Kesrouan ;
- PP Rabab Safieddine et Ghaleb Mahmassani du RC Beirut Cosmopolitan ;
- PP Mona Rasamny, PP Mohamad Charafeddine et Claude Cortbaoui, du RC Beirut Center ;
- PP Rony Farra et son épouse Maguy ainsi que PP Ghassan Hajjar et son épouse Joëlle, du RC Beirut Cedars.

Les invités

- S.E. M. & Mme Ibrahim Najjar, M. & Mme Issa Goraieb et Mme Youmna Antonios, invités du Club ;
- Pr. & Mme Jean Tamraz, invités de S.E. M. Ibrahim Najjar ;
- M. Le député Nicolas Nahas et son épouse Mme Antoinette Nahas, M. L'ancien bâtonnier Antoine Klimos, M. & Mme Jean Tamer, invités du PP Antoine Hafez ;
- S.E. M. & Mme Nassif Hitti, Me & Mme Fadi Ziadé, M. & Mme Sélim Sarraf, invités de la PP Reine Cods
- Mme Fabienne Blineau, invitée de l'IPP Zouheir Bizri ;
- Me & Mme Georges Melki, invités de la PP Mona Kanaan ;
- M. & Mme Walid Ménassa, invités du PP Camille Ménassa ;
- Me Abdo Abi Najm, invité du PP Halim Fayad ;
- Pr. & Mme Sélim Jambart, M. & Mme Raphaël Arwahan, Dr & Mme John Arslan, invités de la PP Savia Kaldany ;
- M. & Mme Nicolas Debahy, invités du PP Pierre Debahy ;
- Me Jean Sfeir, invité du PE Roger Ashi ;
- M. & Mme Denis Barouki, invités de Aïda Cherfan ;
- M. Michel Hérou et M. Georges Méouchy, invités de Rita Méouchy ;
- M. & Mme Favez Jabado et M. Nicolas Abou Chahine, invités de Rosy Boulos ;
- Mlle Maïssa Fatté, petite-fille du PP Loutfalla Melki, invitée de Joyce Azzam ;
- Dr Pierre Azar, invité d'Antoine Amatoury.

Les conjoints du RC Beyrouth

Mesdames Lina Abboud, Zeina Debahy, Wassila El Solh, Lara Hafez, Josette Kettaneh, Liliane Ménassa, Mona Saydé, Rima Tabbarah ;
Dr Georges Cherfan, M. Nicolas Kaldany, M. Antoine Méouchy.

Annonces de la Secrétaire

Les messages d'excuses

En voyage : PP Habib Ghaziri, PP Samir Hammoud, PP Pierre Kanaan (2 semaines), PP Riad Saadé, André Boulos, Georges Zouain (2 semaines)

Empêchement : PP Toufic Aris, PP Wadih Audi, PP Sélim Catafago, PP Walid Choucair, PP Meg. Bouldoukian, Rima Azar, Misbah Ghandour, Habib Fayad, Gabriel Metni, Elias Nasr, Georges Nasr,

Prochains évènements du Club

- Lundi 12 novembre à 13h30 – Conférence sur la Fondation Rotary par PP Ahmad Husseini, Responsable de la Fondation au Liban ;
- Lundi 19 novembre à 18h30 – Conférence de S.E. Dr Georges Corm ancien ministre et professeur d'université sur « les perspectives d'avenir de l'économie libanaise » ;
- Lundi 26 novembre à 18h30 – Conférence de la Présidente Elisabeth Villiger-Toufexis du RC Limassol-Berengeria Cosmopolitan, Conseillère de vie, sur « Comment faire la vie encore plus belle » ;
- Lundi 3 décembre à 13h30 – Assemblée Générale ;
- Lundi 10 décembre à 20h – Dîner fundraising pour/appareil électrochoc à l'hôpital de la Croix.

Le Courrier

Samedi 10 novembre 2018 à 9h – Keynote de S.E. Roula Ghani, Première Dame d'Afghanistan et sœur de notre camarade PP Riad Saadé, à l'ouverture du forum 'Mind the Gap', au Convention Center à Dbayeh.

Anniversaires de Novembre

Année d'Admission au RCB

| | |
|----------------------------|------|
| PP Antoine Hafez | 1998 |
| Mansour Bteish | 2012 |
| PP Meguerditch Bouldoukian | 2013 |

Compte-Rendu de la Réunion Statutaire

Nabil Abboud a présidé cette réunion statutaire qui a accueilli, autour d'un dîner à l'hôtel Le Bristol, un débat sur la liberté d'expression. Les conférenciers étant Me Ibrahim Najjar, ancien ministre de la Justice, l'éditorialiste du quotidien l'OLJ, Issa Goraieb et notre camarade Camille Menassa comme modérateur. Plus d'une centaine de Rotariens, accompagnés de leur conjoint et de leurs invités, ont assisté à ce débat. Après un chaleureux cocktail d'accueil, la séance a débuté dans la Ball Room de l'hôtel, avec l'hymne national suivi de l'hymne du Rotary International.



Le P Nabil Abboud a souhaité la bienvenue aux trois panélistes et à tous les présents avant de céder la parole au PP Antoine Hafez qui a souligné dans son introduction que la liberté d'expression n'est pas née d'hier et qu'elle restera un sujet brûlant d'actualité :

« De nos jours, les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication offrent au public une tribune, un espace pour s'exprimer, mais aussi un moyen rapide et à grande portée de faire circuler ses idées. C'est là une arme à double tranchant qu'il faut savoir manier pour respecter la ligne rouge entre le droit et le devoir de toute liberté ; car la liberté d'expression ne devrait pas se transformer en une liberté d'offenser ou de désinformer. »

Le PP A. Hafez a conclu son allocution avec la projection sur écran d'une chanson de Charles Aznavour qui évoque la persécution de la liberté d'expression et l'acharnement de ses détracteurs et la résilience de ses défenseurs. (**Introduction du PP A. Hafez en Annexe**)

Dans son allocution, le PP Camille Menassa a parlé de la quête de vérité et de liberté qui devient impérative de nos jours car, dit-il, l'information et la communication sont le pétrole du XXI^{ème} siècle

qui mène soit à la liberté soit à la servitude. C. Menassa a décrit l'effet néfaste de la communication de masse qui détourne les outils distributeurs d'information et de communication pour en faire un instrument de haine et d'oppression. Ayant lui-même pratiqué tous les métiers de la communication au Liban et à l'étranger, il dit avoir connu toute sorte de censure : l'élasticité des lignes rouges imposées varie selon la situation politique... Au Liban les lignes rouges sont imposées par les différentes forces politiques sur le terrain et par les propriétaires des médias.

L'érosion de cette liberté est la responsabilité de l'État, des journalistes, qui se laissent faire, et des citoyens qui ne réagissent pas. Pour y remédier :

- L'État devrait cesser de considérer les médias comme un prolongement de son pouvoir.
- Certains journalistes devraient cesser de voir dans l'État une source de revenus ou un ascenseur de leur promotion sociale. Les journalistes devraient ne porter allégeance qu'au public et il revient à ce dernier de réagir.

Le PP C. Menassa a conclu son allocution en disant : Nous aspirons à ce que la liberté de penser se manifeste à travers la liberté de s'exprimer car l'expression est l'antichambre de l'action.



Dans son allocution, Issa Goraieb a souligné que les médias exercent toujours une influence sur l'opinion publique, mais c'est celle-ci qui a cessé de peser auprès des gouvernants « *en raison de l'intrusion du facteur milicien dans la politique* ».

Le journaliste a évoqué les convocations multiples d'internautes à l'ère des réseaux sociaux, y voyant un indicateur de velléités liberticides et d'intolérance à l'encontre de toute sorte de critique. Un fait d'autant plus grave qu'avec le progrès des technologies, falsifier les documents et accuser quelqu'un à tort est devenu à la portée de tous.



Face à une telle réalité, quels recours ? Issa Goraieb a insisté sur les lois, celles qui doivent interdire les dérives comme les appels à la violence par exemple, mais aussi la nécessité de développer des jurisprudences concernant les réseaux sociaux. Mais il a surtout mis en avant la primordialité de l'indépendance des journaux malgré les contraintes.

M. Goraieb a terminé son allocution par une citation de Ghassan Tueni : « *La liberté d'expression s'use quand on ne s'en sert pas.* » (Propos extraits de l'article de S. Baaklini - OLJ)

Le Professeur Ibrahim Najjar, ancien ministre de la Justice, déclare d'emblée : « *Le Liban est un pays où les libertés sont fondamentales, elles sont l'une des raisons d'être de ce pays* ».

Et de poursuivre : « *Non seulement la Constitution libanaise consacre les libertés dans son préambule, mais celles-ci sont réaffirmées et régies par d'autres textes, notamment la révision de la Constitution qui a donné l'accord de Taëf, ou encore le code pénal qui définit les délits punissables, notamment l'atteinte au chef de l'État et aux dirigeants de pays amis.* »

La loi sur les imprimés qui régit la presse et les médias a connu un nombre surprenant d'amendements au cours des années, ce qui prouve, selon M. Najjar, l'intérêt porté par le législateur libanais à la question des libertés. Il met toutefois l'accent sur une particularité surprenante de la législation libanaise : en cas de diffamation, la personne mise en cause est protégée, même si les critiques sont fondées. Un état de fait dont de nombreux politiciens tirent profit.

« *Nous n'avons pas d'État de droit : les ministres ne devraient pas être capables de faire pression sur les juges. Les juges doivent reconquérir leur liberté d'expression. Nous devons être dignes de l'État de droit.* »



Prié de répondre à une question posée par Issa Goraieb sur la raison pour laquelle la justice ne se saisit pas des innombrables scandales qui éclatent quotidiennement dans la presse et les médias, M. Najjar n'a une fois de plus pas mâché ses mots. Soulignant que le ministère de la Justice ne peut se saisir de pareilles affaires, il a déploré qu'il n'y ait pas « *de magistrature digne de ce nom dans ce pays, capable de demander des comptes aux ministres et députés* ». « *Nous parlons de la corruption depuis des années, et pourtant, aucun corrompu n'est derrière les barreaux !* ». (Propos extraits de l'article de S. Baaklini – OLJ)

Le PP Camille Menassah a remercié les conférenciers pour leurs interventions et une séance questions/réponses a aussitôt suivi :

Question : Pourquoi, au Liban, on ne poursuit pas les personnalités dans l'administration, quand ils sont accusés de corruption ou de scandale ? Est-ce-que tous les juges sont achetés ou impuissants pour le faire ? Qu'est-ce qui manque ?

Réponse : Ce n'est pas le ministre de la Justice qui donne des ordres au juge. Il peut former une commission d'enquête dans son ministère, mais il n'a pas le droit de poursuivre... La question est de savoir pourquoi les juges ne poursuivent pas et agissent en fonctionnaires et ont peur des rétorsions. Tout est concentré entre les mains du procureur général de chaque *Muhafaza* (cadastre)... Il faut augmenter le nombre des juges (900 à 1000) et leur donner des pouvoirs. Il faut qu'ils aient des moyens d'enquête et un secrétariat convenable et efficace. Le tribunal spécial pour le Liban a été créé car les juges n'ont pas les moyens de leur politique ; ils n'ont pas l'indépendance nécessaire pour faire face aux événements...



Le débat a été suivi par un copieux dîner-buffet dans la Golden Room de l'hôtel Le Bristol. Des petites bannières représentant des imprimés ornaient le centre des tables, un savant clin d'œil au thème de la soirée qui s'est déroulée dans une ambiance de grande convivialité.

La soirée s'est achevée à 22h30.

Annexe – Mot de PP Antoine Hafez

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU ROTARY CLUB DE BEYROUTH,
Chers convives,

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'au bout pour que vous puissiez le dire. » Cette fameuse citation qu'on attribue à Voltaire porte en elle-même la notion complexe de la liberté d'expression : Accepter l'autre dans sa différence d'opinion et lui reconnaître le droit de l'exprimer !

C'est dire que ce sujet n'est pas né d'hier ! Débattu depuis des siècles, il reste et restera brûlant d'actualité. Tant qu'il y a des hommes qui ont des choses à dire, des pensées qui cherchent à s'extérioriser dans un monde où les formes et les moyens d'expression ont tellement évolué !

Les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication ont offert à tout un chacun non seulement une tribune, un espace pour s'exprimer, mais aussi un moyen rapide et à grande portée de faire circuler ses idées. Et c'est là une arme à double tranchant qu'il faut savoir manier pour respecter cette ligne rouge entre le droit et le devoir de toute liberté.

Parce que la liberté d'expression ne devrait pas se transformer en une liberté d'offenser, ou de désinformer.

Parce que la liberté d'expression C'est la liberté d'idées saines.
Non celle des agressions Et de calomnies vilaines.

L'expression devrait être libre mais responsable, surtout lorsqu'elle émane, non pas d'un simple individu mais d'une institution, notamment celle de la presse.

Guy Bedos écrivait : *« Je croirais vraiment à la liberté de la presse lorsqu'un journaliste pourra écrire vraiment ce qu'il pense de son journal. Dans son journal ! »*

Pour aborder ce sujet passionnant, dans sa complexité et ses multiples aspects, le Rotary Club de Beyrouth a fait appel à des ténors de la juridiction et de la communication.

Son Excellence, le Professeur Ibrahim Najjar, ancien ministre de la Justice, toujours magistral sans

être magistrat, riche d'une carrière d'un demi-siècle menée avec brio tant dans l'enseignement du droit que dans la profession d'avocat, et qui est passé maître de la science juridique et du barreau.

En face, Monsieur Issa Goraieb, l'éditorialiste chevronné de l'Orient-le Jour, avec plus de 50 ans passés au service de la liberté de la presse et de la francophonie, et qui poursuit inlassablement son combat intellectuel au sein du quotidien francophone.

Et pour modérer ce débat, qui d'autre que notre cher camarade Camille Menassa, vétéran dans le secteur de la communication et des media, et dont l'élégance du mot le place sur la plus haute marche du podium de l'éloquence.

Avant d'entamer ce débat, je termine par cette belle réflexion de Prévert : « *Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie.* »

Et à présent je vous invite à écouter une émouvante chanson du grand Charles Aznavour dans laquelle il évoque la persécution de la liberté d'expression, l'acharnement de ses détracteurs et la résilience de ses défenseurs.

Photos Souvenir


